

Danielle Simonnet,
Députée de Paris

***Contribution de Danielle Simonnet, députée de Paris,
à l'enquête publique préalable à la déclaration du projet emportant mise en
compatibilité du PLU de Paris pour le projet "Nouvel Hôtel-Dieu" à Paris***

En tant que députée de Paris, investie depuis plus de 10 ans en soutien à l'Hôtel-Dieu afin de préserver sa vocation hospitalière, voici les éléments que je souhaite apporter au débat public concernant l'avenir de cet hôpital :

- Tout d'abord, sur le plan démocratique, un vote a eu lieu il y a seulement quelques mois au Conseil de Paris, adoptant pour notre ville un PLU bioclimatique. Dans ce PLU, il est clairement indiqué que la parcelle de l'Hôtel-Dieu doit être consacrée à la santé, avec une destination de "Grands Services Urbains". Cette décision démocratique est incompatible avec le projet actuel envisagé par le promoteur Novaxia. Il est essentiel que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers : par conséquent, c'est le projet de Novaxia qui doit s'adapter au PLU voté démocratiquement, et non l'inverse ! Il faut donc revoir ce projet, notamment les parties qui prévoient des incubateurs d'entreprises ou encore des commerces et restaurants, afin de conserver une vocation d'intérêt général à l'ensemble de cette parcelle
- Il est illusoire de penser que la vocation lucrative d'une partie du projet permettrait de préserver ou de "sauver" le reste de l'hôpital et de financer de nouveaux équipements. Au contraire, la décision de céder une partie de l'hôpital pour une durée de 80 ans à Novaxia n'a pu être prise qu'au prix d'un délaissement progressif de la vocation hospitalière historique de ce lieu par la réduction de ses services.. Les exemples de devenir d'autres bâtiments similaires dans d'autres communes, notamment celui de l'Hôtel-Dieu de Lyon, laissent présager que la privatisation d'une partie de l'hôpital ne soit qu'un premier pas avant sa fermeture totale. Privatiser un service public, ça n'est jamais le sauver, mais encourager au contraire une logique de rentabilité au profit d'intérêts privés plutôt que d'une logique d'intérêt général. Par ailleurs, en tant que députée, je constate chaque année dans les débats sur le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, imposé tous les ans par 49-3, les logiques qui priment pour le gouvernement de réduction à tout prix des dépenses de santé,

au prix d'une dégradation catastrophique de notre service public de santé sur l'ensemble du territoire. Ainsi, pour sauver l'Hôtel-Dieu, il ne faut pas le privatiser en y implantant des activités lucratives : il faut se battre pour davantage de moyens pour l'hôpital public, en refusant les baisses et en proposant des hausses de recettes pour le budget de la sécurité sociale comme de l'État, comme nous le faisons avec le Nouveau Front Populaire au Parlement à chaque débat budgétaire : fin des exemptions et exonérations de cotisations sociales, hausse des cotisations sur les plus hauts salaires, égalité salariale femme-homme, mise en place d'une taxe sur les patrimoines les plus élevés... Les pistes ne manquent pas, et doivent être appuyées afin de préserver nos équipements de santé sur l'ensemble de nos territoires, mais aussi pour revaloriser les agents et mettre fin aux sous-effectifs chroniques dont souffre notre hôpital.

- Il y a par ailleurs de nombreux besoins en santé publique non pourvus sur ce territoire, auxquels les locaux de l'Hôtel-Dieu pourraient permettre de répondre. Rappelons que sa localisation au centre de Paris, à la connexion de lignes de métros et de RER renforce la pertinence d'une offre de soins adaptée aux besoins non seulement des parisiens, mais aussi des nombreux touristes en transit et populations particulièrement vulnérables et souvent en errance urbaine.

- une augmentation de la capacité d'accueil des urgences, d'autant plus nécessaire que la sursaturation des autres services d'urgences des hôpitaux parisiens s'aggrave.
- une augmentation du nombre de lits généralistes
- une augmentation du nombre de lits en soins palliatifs, suite notamment à l'adoption prochaine des deux lois sur la fin de vie, sur lesquelles je me suis particulièrement investie lors des débats à l'Assemblée nationale en première lecture, et pour lesquels il importe de planifier dès maintenant un développement conséquent du nombre de lits
- des lieux d'accueil et d'accompagnement des plus vulnérables : personnes sans abri, exilé-es, femmes victimes de violences (déjà en partie prises en compte mais dont l'accueil est à renforcer)

Il est nécessaire d'apporter une réponse à ces nombreux besoins, au lieu de vouer une part importante de l'hôpital à des projets privés lucratifs tels que des commerces ou un restaurant

- Par ailleurs, concernant le financement, les éléments apportés par Novaxia lors de la réunion du 24 juin, à laquelle j'étais présente, ne sont pas satisfaisants : le promoteur n'apporte pas d'éléments concrets permettant de comprendre comment il prévoit de "rentabiliser" l'ensemble du projet dans la configuration actuelle. Cela laisse craindre que le projet actuel ne soit qu'un "prétexte" pour obtenir une modification du PLU, et consacrer plus tard à d'autres activités plus lucratives une partie des locaux,

notamment la partie la plus proche de Notre-Dame, facilement valorisable. C'est d'autant plus vrai qu'une part importante du projet (les start-up en santé, les logements pour les infirmiers notamment) ne nécessite pas de changer le PLU. Par ailleurs, l'utilité même de locaux dédiés aux "start-up" en santé est plus que discutable : en effet, les locaux de Paris santé campus, situé à Paris à proximité d'Issy-les-Moulineaux, qui portent un projet similaire, sont à moitié vides et pourraient donc répondre à ce besoin. Je tiens également à souligner l'absence d'étude d'impact environnemental et économique du projet, qui me semble regrettable au vu de son impact important sur la vie de ce quartier et de notre ville. Pour ce qui est du musée Notre-Dame, qui est un projet intéressant, pourquoi ne pas le prévoir sur la partie de l'Hôtel-Dieu qui donne sur Notre-Dame, ce qui serait bien plus cohérent, sinon par une volonté de vouer cette partie du bâtiment à des activités plus rentables ? Nous pourrions envisager également l'établissement d'un musée de l'AP-HP.

- Enfin, je souhaite relever un fait qui rend discutable dès la source ce projet : la condamnation pour complicité et recel de prise illégale d'intérêts de Novaxia, pour avoir recruté au mépris de la loi l'ancien adjoint en charge de l'urbanisme de la Ville de Paris, et qui compte parmi les initiateurs de ce projet, M. Jean-Louis Missika, qui a également été condamné, suite à ma saisine du Parquet national Financier, à 90 000 euros d'amende et deux ans d'inéligibilité pour conflit d'intérêt. Ces faits extrêmement graves entachent ce projet, en mettant en doute sa vocation d'intérêt général, et mériraient a minima qu'il puisse être revu.

Pour toutes ces raisons, je tiens à vous exprimer mon opposition totale à ce projet et à la modification du PLU. Je tiens à interpeller l'ensemble des élus du Conseil de Paris pour qu'ils préservent cet hôpital et imposent à Novaxia de revoir ce projet. Je souhaite enfin interpeller l'Etat, qui ne doit pas imposer sans vote du Conseil de Paris un changement d'usage de la parcelle, ce qui serait un passage en force totalement anti-démocratique. Défendons notre hôpital, et mobilisons-nous largement pour davantage de moyens pour nos services publics de santé, à Paris et sur l'ensemble des territoires de la République !